

Compte-rendu de la réunion du Conseil de Développement Territorial
Mardi 10 décembre 2019 – 18h
Salle de réunion du Pays, 10 rue Pasteur, AVALLON

Le 10 décembre 2019 à 18 heures, le Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avallonnais, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du Pays Avallonnais à AVALLON sous la présidence de Monsieur François-Xavier NAULOT, Vice-Président.

8 Délégués titulaires présents : Annick BAKRY, Pierre MORIN, Jacques OUVRARD, Gilbert CASSIN, Jean-Marie BARBARO, François-Xavier NAULOT, Hervé DESRUELLE, Frédéric FERNANDES.

7 Délégués titulaires excusés : Arlette BORSATO, Gérard GUYARD, Serge NASSELEVITCH, Adeline HIVERT, Mathieu DEBRAY, Guillaume GOUX, Manuel DA SILVA.

2 Déléguées suppléantes présentes ayant pouvoir de vote : Nicole JEDYNSKI, Christiane ROULET.

1 Déléguée suppléante excusée : Claire DESCHATEAUX.

Équipe technique du Pays Avallonnais : Jessica BOURGOIS, Monica FRAMBOURG.

Date de convocation	29 novembre 2019
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	8
Délégués suppléants présents ayant pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Hervé DESRUELLE.

François-Xavier NAULOT, 1^{er} Vice-Président du Conseil de Développement Territorial, souhaite la bienvenue à tous les délégués et présente les excuses de la Présidente Arlette BORSATO et des autres membres susvisées.

Le quorum est atteint et le Président déclare la séance ouverte. Il rappelle les points à l'ordre du jour.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 1 OCTOBRE 2019

Aucune autre remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

O.J N° 2 : ORGANISATION DES RÉUNIONS DE MOBILISATION EN VUE DES ASSISES

L'objectif de ces réunions est d'aller à la rencontre des membres associatifs pour lever les freins à se présenter au Conseil de Développement Territorial, voter lors des Assises et leur donner envie de s'investir dans la vie de leur territoire.

Cinq réunions publiques sont prévues en janvier en soirée (18h à 19h30): Noyers (le 10), Saint-Père (le 14), Quarré-les-Tombes (le 22), L'Isle-sur-Serein (le 28) et Avallon (le 30).

La présence de deux membres du CDT à chaque réunion est souhaitée pour qu'ils co-animent la réunion et un doodle sera créé pour faciliter les inscriptions et l'organisation. Afin d'animer les discussions le temps fort sera une table ronde pendant laquelle les participants tenteront de répondre aux questions des autres. Cela permettra de donner la parole à chaque personne présente et d'éviter les prises de parole personnelles. Le but de cette méthode est de recueillir la représentation que les participants se font du Pays et du CDT pour dissiper les incompréhensions et rendre accessible la candidature. En fin de séance un dépliant avec les informations pratiques sur le CDT sera distribué et un rappel sera fait sur la tenue des Assises des associations (contenu, animation) et des élections (modalité de vote et de candidature).

La communication pour ces réunions de mobilisation sera faite sur les outils de communication classiques : presse, internet, mailing, etc. (cf. détail dans le document de séance). Une affichette avec toutes les informations pratiques est en cours de conception et sera incluse dans l'enveloppe d'invitation aux Assises des associations. Les présents apportent quelques modifications à la maquette présentée : faire ressortir en premier que les réunions s'adressent aux associations et au dos donner plus de clés de compréhension.

L'assemblée trouve aussi important de solliciter les maires à afficher ce document et à diffuser l'information en leur expliquant l'intérêt du CDT pour les associations de leur commune. Le courriel qui leur sera adressé sera rédigé en ce sens.

Monsieur Naulot, propose de téléphoner directement aux associations les plus actives en partageant le carnet d'adresse entre les membres du CDT volontaires. Une liste leur sera envoyée.

Il est proposé d'être présents sur les marchés du territoire afin de diffuser l'information, mais les présents font remarquer qu'en janvier les marchés sont très réduits et peu de monde les fréquente. Il donc décidé de maintenir la présence sur celui d'Avallon le samedi précédent les Assises et d'abandonner pour les autres.

Jessica BOURGOIS, chargée de communication, propose de réaliser de courtes vidéos (1 à 2 mn) avec le matériel visuel existant pour les projeter en avant séance, dans l'attente de l'installation des invités. Elles présenteraient la journée d'un membre du CDT (fictif) qui agit au quotidien pour le territoire sans que cela bouscule ses habitudes et sa vie de famille. Le but étant de faire comprendre que l'on peut s'engager sans craindre d'être débordé et que chacun peut apporter de l'aide, peu importe ses compétences.

Le Conseil de Développement Territorial valide ces propositions.

O.J N° 3 : ORGANISATION DES ASSISES DES ASSOCIATIONS

Modalités d'élection : l'organisation des élections étant à la charge du CDT, la question de l'élection par collèges doit être soulevée, car certains collèges peuvent comporter beaucoup de candidats, alors que d'autres non. Lors des dernières élections le système a été abandonné faute de candidats sur certains collèges et un seul collège « associatif » a été élu. Il est donc proposé de rester sur cette formule. De plus, il serait judicieux de demander une preuve de l'activité effective de l'association en demandant le compte rendu de la dernière Assemblée Générale ou Conseil d'Administration.

Une proposition de règlement des élections modifié en ce sens est présentée. Afin de faciliter l'organisation la date de retour des fiches de candidature est fixée au 28 janvier, mais il reste entendu que les candidatures de dernière minute seront acceptées.

Format. Le format habituel consistait en une séance plénière un soir de semaine avec des témoignages d'associations soutenues, des élections (si nécessaire) et enfin un verre de l'amitié. Le CDT a demandé au Conseil Participatif « vie associative de réfléchir à une nouvelle organisation avec les objectifs suivants : impulser une dynamique locale permettant le renouvellement d'une partie du CDT, créer un temps de rencontre et d'échanges entre associations, permettre aux associations d'identifier le Pays Avallonnais comme une structure d'aide dans leurs projets. Au vu des ambitions le Conseil Participatif propose un nouveau format plus conviviale et en adéquation avec les besoins des associations locales. Les Assises des associations prendraient un air de forum avec des stands thématiques présentant les travaux du Pays et des stands de partenaires et intervenants sur des sujets variés tels que le mécénat d'entreprise, les règles d'affichage, la sécurité sur les manifestations, la Sacem, etc. De plus, des espaces de convivialité et une estrade pour la présentation des candidats et le temps institutionnel seront installés. Il est également proposé un mur des candidats où l'on retrouve la feuille de présentation de chaque candidat, en plus de leur prise de parole.

Commencer par le forum permet de créer la dynamique avant de passer en plénière puis aux élections. L'apéritif permet ensuite un temps informel, avant de rouvrir les stands en circulation libre.

La date du samedi 1^{er} février a été retenue, avec une ouverture des portes à 9 heures et une clôture autour de 15 heures.

Monsieur NAULOT, fait remarquer que, étant donné la durée de l'événement, une espace petite restauration buvette serait souhaitable. Il propose de solliciter les associations qui en ont l'habitude afin d'en trouver une qui puisse s'en charger.

Communication : détail du plan de communication dans le document de séance. L'invitation papier avec les formulaires de candidature et le règlement d'élection partira entre Noël et le Jour de l'an.

Le Conseil de Développement Territorial valide ces propositions.

O.J N° 4 : AIDES EXCEPTIONNELLES

Prêt-moi ta main : l'association du château de Monthelon souhaite mettre en place un projet artistique intergénérationnel en collaboration avec l'EHPAD de Guillon. Monsieur Damien MALET, secrétaire général, et Alexia BURING, attachée aux actions culturelles et à la communication, présentent la démarche. Elle consiste à proposer un « parcours d'actions » composés de trois programmes d'ateliers artistiques et une restitution finale où les participants et leurs proches sont invités au Château de Monthelon. Une restitution est aussi prévue en EHPAD, ainsi qu'une exposition photographique qui deviendra itinérante. Ce projet, dont la période prévisionnelle de réalisation est au printemps sera aussi l'occasion d'amener se croiser le public de l'EHPAD, les artistes en résidence, les enfants de Guillon, de Noyers, de Thisy, Montréal, Sauvigny-le-Bois qui bénéficient de diverses actions menées avec le Château de Monthelon.

Afin de garantir l'organisation de projet artistique, l'association sollicite une subvention de 1 300,00 euros (sur un budget global de 6 600,00 euros).

L'Assemblée s'accorde à reconnaître l'intérêt de ce projet en terme de création du lien intergénérationnel et d'accessibilité à la culture et à la pratique artistique pour des publics empêchés.

La grille de sélection fait paraître 6 critères remplis sur 8.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE à l'unanimité le projet présenté et une aide exceptionnelle à hauteur de 1 300,00 euros.

L'action se déroulant en 2020 ce montant sera fléché sur le budget de l'année prochaine.

O.J N° 5 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Formation des élus

Depuis deux ans deux formules ont été proposées : un voyage de trois jours loin du territoire fin 2018 et des sauts de puces cet automne avec des thématiques d'actualité. Dans les deux cas nous n'avons pas rencontré le succès escompté avec seulement une quinzaine de participants à chaque fois, y compris les élus républicains et les techniciens du Pays Avallonnais.

Le Vice-Président interroge l'assemblée afin de recueillir leur avis sur l'opportunité de poursuivre cette action et les éventuelles modifications à apporter. Les présents indiquent que le seul frein reste le manque de temps, surtout pour ceux qui travaillent. Cependant ils trouvent essentiel la poursuite de ces journées qui sont très enrichissantes et demandent à réfléchir sur des thématiques qui pourraient être plus porteuses. Ce travail devrait être fait en groupe de travail restreint et avec des élus du Comité Syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Information reçue le 11 décembre 2019

Permanences FDFR 89 (Fédération des Foyers Ruraux) : les deux premières dates pour 2020 sont fixées.

- Jeudi 6 février, à la permanence suivra un atelier sur la constitution de demandes d'aide et la présentation de projet.
- Jeudi 9 avril, à la permanence suivra une séance d'information sur les réglementations à respecter lors de l'organisation d'une manifestation (sécurité, affichage, Sacem...).